

Service instructeur
DIRECTION DE L'ARCHITECTURE

N° 8^e/51-07

Service consulté
DIRECTION COMMANDE PUBLIQUE

**COLLEGE Jean MACE DE MULHOUSE -
PROGRAMME DE RESTRUCTURATION DE L'ADMINISTRATION
ET DU POLE BIO-SERVICE**

Résumé : *La Direction de l'Architecture a établi le programme des travaux concernant la restructuration de l'administration et du pôle bio-service dans la SEGPA, avec des travaux de réaménagement des locaux, avec mise aux normes sanitaires de la cuisine pédagogique, et de locaux attenants, ainsi que la réfection des installations de chauffage. Le montant prévisionnel de cette opération est estimé à 1 110 000 €/TTC (928 094 €/HT).*

Le Programme Prévisionnel d'Investissement 2007/2008, voté le 14 décembre 2006, prévoit la restructuration du bâtiment de l'administration & de la cuisine pédagogique de la SEGPA ainsi que le déplacement de l'aspiration centralisée de sciure dans l'atelier menuiserie.

Lors de l'élaboration du programme d'opération, les utilisateurs ont souhaité pour le bâtiment SEGPA, la création d'un pôle bio-service intégrant le pôle bio-technologie. Ce pôle bio-service sera constitué d'une zone cuisine pédagogique intégrant le secteur d'entretien du linge et une zone d'entretien des locaux. Cette augmentation de surface a nécessité de transférer la salle des professeurs.

Par ailleurs, afin de réduire la consommation d'énergie de ce bâtiment, la réfection des installations de chauffage est intégrée au programme.

Le programme comprend en définitive :

1. Restructuration du bâtiment Administration
 - Réfection complète des locaux avec une redistribution des différents locaux, intégrant une lisibilité des fonctions notamment d'accueil,
 - ouverture et/ou agrandissement de baies pour créer des locaux plus lumineux,

- Rénovation de l'ensemble des revêtements (sols, murs, plafonds), compris désamiantage du revêtement de sol,
- Création d'une rampe accès handicapés,
- Réfection du chauffage avec régulation indépendante de circuit (canalisations et radiateurs).

2. Restructuration du bâtiment SEGPA avec création d'un pôle bio-service

- Réfection complète de la cuisine pédagogique
- Réfection de la salle couture en vue de créer une zone entretien du linge et une zone entretien des locaux (zone bio-technologie)
- Réfection de 2 salles de classes SEGPA
- Réfection des vestiaires élèves
- Réfection des sanitaires professeurs
- Réfection de la salle des professeurs
- Réfection du local ménage
- Réfection des réseaux de chauffage-ventilation (sous station, canalisations, radiateurs, VMC, ...)
- Déplacement de l'aspiration centralisée de sciure dans le nouveau local attenant à l'atelier menuiserie.

L'opération sera confiée à un maître d'œuvre extérieur, recruté selon la procédure négociée – examen des compétences, références et moyens humains et matériel des candidats (article 74 du Code des Marchés Publics).

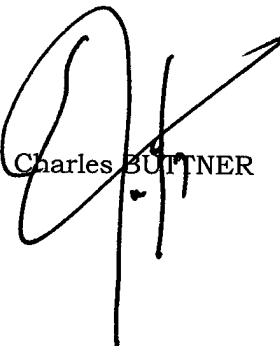
Enfin, je vous précise que ce programme a été approuvé par le Conseil d'Administration du Collège le 28 juin dernier.

Au vu des éléments qui précèdent, il vous est proposé :

- d'autoriser le lancement des études correspondant au programme de restructuration de l'administration et du pôle bio-service du bâtiment SEGPA au Collège Jean Macé de Mulhouse ;
- d'approuver le document programme de l'opération établi par la Direction de l'Architecture ;
- de décider de la faisabilité technique et financière de cette opération ;
- de déterminer l'estimation globale prévisionnelle de l'opération à environ 1 110 000 €/TTC (928 094 €/HT), répartie comme suit : travaux : 898 797 €/TTC ; prestations intellectuelles : 164 480 €/TTC, divers 46 726 €/TTC en sachant que l'AP nécessaire peut être dégagée au sein du programme B012/1996 (collèges – restructurations, réhabilitations) ;
- d'autoriser le Président du Conseil Général à souscrire le(s) marché(s) nécessaire(s) ainsi que tout document s'y rapportant après mise en œuvre de la (des) consultation(s) y afférent ;
- d'autoriser le Président du Conseil Général à prendre toute décision, concernant l'exécution (notamment sous-traitance, avenant sans incidence financière positive,

prolongation des délais, décision de poursuivre, ...) et le règlement du (des) marché(s) nécessaire(s), conformément aux dispositions régissant les marchés publics lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BURTNER